

Direction Evènements et Equipements Territoriaux

Objet :

Avis concernant le projet de modification du PLU

Affaire suivie par :

Novello Romain

Tel 03 81 25 25 19

Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Monsieur Alain BLINETTE
Président de la CC Val de Gray
Rue Marie Amper
70100 GRAY

Besançon, le 19/05/2025

Monsieur le Président,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de modification du PLU de Valay que vous portez.

Ce projet, cohérent au regard du contexte environnemental, ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, à travers votre projet, vous entendez créer un STECAL en zone AUY afin d'y implanter un pavillon de chasse dont l'emplacement actuel est incompatible avec la préservation de la ressource en eau sur votre territoire.

Par ailleurs, bien que les zones AUY soient d'ordinaire vouées à accueillir de l'activité, il s'agit d'un espace de 10 ares seulement.

De plus, au regard des évolutions de la Loi Climat et Résilience et des directives du SCoT, les zones AUY de la commune ont vocation à être réduites de manière inéluctable.

En conclusion, compte tenu du fait que votre modification, tout en respectant la préservation de la ressource en eau, va dans le sens des directives supra communales, **nous approuvons ce projet et émettons un avis favorable à ce dernier.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,
Jean-Luc QUIVOGNE

